

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **30 janvier 2018** à **19h00**

N° délibération
D2018-01-05

Date de convocation
26 janvier 2018

Date d'affichage
26 janvier 2018

Nombre de conseillers

<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Absents exc.</i>	<i>Absents</i>	<i>Votants</i>
15	13	1	1	15

Etaient présents

M. WOLLJUNG Serge	Mme LUBNAU Dominique	Mme CAISSUTTI Claudie
M. OLEKSIUK Nicolas	M. GIRARD Guy	M. MARTIN Michel
Mme PIQUEMAL Anne	Mme PREVOT Nadège	
M. MULLER Jean-Marie	Mme BOULANGE Rachel	
Mme MARTIGNON Sonia	Mme DAUMAIL Martine	
M. POINSIGNON Gilles		

Etaient absents excusés

M. FALLITO Giovanni	Pouvoir à Mme BOULANGE Rachel
M. MARION Julien	

Objet : **Vente de terrains zone de l'école**

VU la délibération D2016-08-05 du 12 décembre 2016 approuvant l'attribution de la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la zone de l'école, comprenant l'aménagement d'un parking, d'une voirie de liaison et la construction d'un local communal, à la société **IMHOTEP Architecture**, sise 93 rue de Metz à TALANGE ;

VU la délibération D2017-04-02 du 31 mai 2017 autorisant le maire à déposer le permis d'aménager auprès du service instructeur de la CCHCPP ;

VU l'arrêté 2017-26 du 16 août 2017 accordant le permis d'aménager pour la réalisation du lotissement communal ;

VU le projet d'aménagement de la zone de l'école à Silly-sur-Nied et la commercialisation de parcelles communales à construire ;

VU la délibération D2017-06-05 du 14 septembre 2017 approuvant la vente de terrains communaux zone de l'école ;

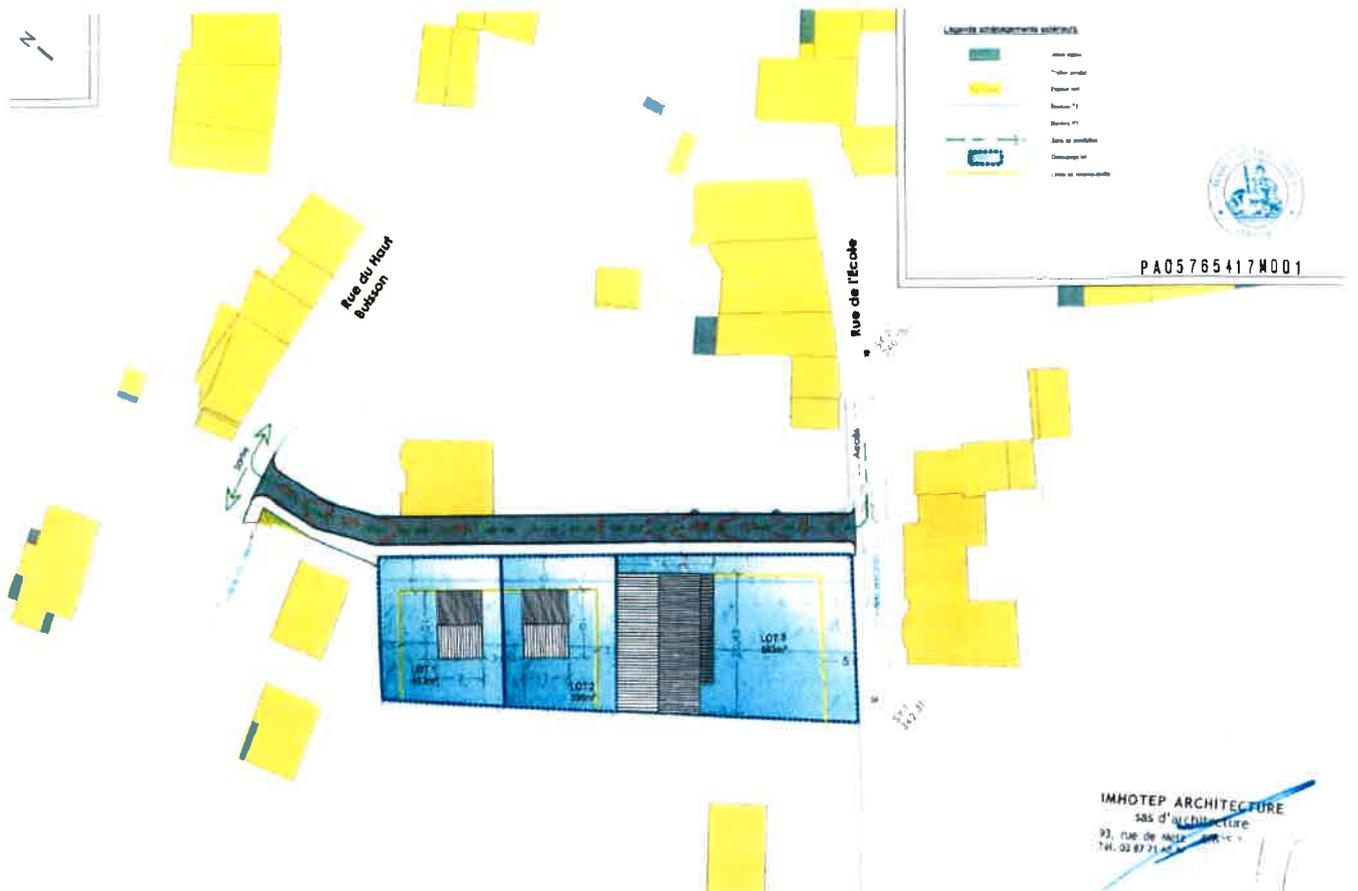
VU l'article 268 du code général des impôts précisant que la cession d'un terrain à bâtir par un assujéti agissant en tant que tel est soumise à la taxe sur la valeur ajoutée ;

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des acheteurs potentiels souhaitent acquérir la parcelle section 1 lot 2 d'une surface totale de 3.92 ares.

Le prix de la parcelle viabilisée serait fixé à 14 286,00 € l'are.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur la vente de cette parcelle et sur le montant actualisé de la transaction.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la vente de la parcelle section 1 lot 2 d'une surface totale de 3,92 ares soit 56 000,00€.
- **APPROUVE** le prix de vente de cette parcelle à 14 286,00 € l'are soit 56 000,00 € pour la parcelle section 1 lot 2.
- **AUTORISE** le maire à signer le compromis de vente et à engager toute démarche nécessaire à la vente dudit terrain.

Fait à Silly-sur-Nied, le 30 janvier 2018
Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied


Signature et cachet